# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 4 juin 2015 3.3

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

ZAC DU PONTET 2010

ACQUISITION A L’AMIABLE

D'UNE PARCELLE DE TERRAIN APPARTENANT

A LA HOLDING PASCAL MEIGNAN

APPROBATION

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

**"**La ville de Riorges a sollicité la Holding Pascal MEIGNAN pour l’acquisition d’une parcelle de terrain d'une surface de 19 m², cadastrée sous le n° **408** de la section **BD**, issue de la division de la parcelle BD 162 d’une contenance initiale de 910 m².

L’achat de cette parcelle intervient dans la cadre de l’aménagement de la ZAC du Pontet 2010, plus particulièrement dans le cadre de la gestion des espaces publics (trottoirs) par la ville de Riorges.

Un accord amiable est intervenu avec les propriétaires sur une vente au prix de 1 216 € soit 64 € le mètre carré.

Les frais d’actes seront à la charge de l’acquéreur et les frais de géomètre à la charge de la commune.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'acquisition amiable de la parcelle précitée ;
2. autorise le maire à signer l'acte authentique qui sera établi par maître VALETTE, notaire à Roanne.